

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2005

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Les dépenses de fonctionnement :

Celles-ci devraient évoluer d'environ 3,30 %. La progression des charges générales sera limitée à 2 %, la masse salariale évoluant de 3 % par rapport au résultat prévisionnel 2004. Les charges financières diminueront en 2005.

Les ressources de fonctionnement :

Leur progression est estimée à 3,60 % par rapport au produit 2004, ce qui permettra d'améliorer le niveau d'épargne brute et de dégager une épargne nette conséquente pour mieux autofinancer les opérations directes d'équipement.

Les dépenses d'investissement :

Compte tenu des opérations importantes reportées en 2005 de l'ordre de 5 M€, il est prévu de réaliser des opérations nouvelles en 2005 à hauteur de 8 M€, tout en maintenant un même encours de dette puisque la diminution régulière de l'encours a permis de dégager de nouvelles capacités de financement par emprunt.

2 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Il s'agit de modifications de détails qui ne modifient pas l'équilibre global du budget, mais qui consistent en des transferts purement comptables de crédit pour permettre leur bonne affectation.

VOTE

30 POUR

9 ABSTENTION : MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

ADOPTE

3 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA VILLE D'ANGLET ET L'ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE

(Rapporteur : M. GIMENEZ)

La Ville d'Anglet et l'Association d'Aide Familiale et Sociale ont engagé un partenariat en 2004 par lequel la Ville soutient financièrement la réalisation d'objectifs de fréquentations de la crèche familiale basée sur 18 000 journées pour 2004 et à hauteur de 11,83 € la journée.

Parallèlement, la Ville versera à cette association une subvention de 19 896 € pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

4 - ASSOCIATION DE GESTION DE LA CRECHE HALTE-GARDERIE DE QUINTAOU – SUBVENTION

(Rapporteur : Mme GENSSE-OUSTALET)

Il a été également décidé d'allouer une subvention de 7 540 € à cette association qui a fait appel à 11 prestations de service par une psychologue, afin de finaliser son projet d'établissement.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

5 - FIXATION DES TARIFS DU PÔLE ENFANCE DU DOMAINE DE BAROJA

(Rapporteur : M. VEUNAC)

A compter du 1^{er} septembre 2004, les tarifs d'utilisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement de Baroja sont les suivants :

TARIF JOUR (Quotient Familial)	1 enfant 2004 après augmentation 2 %	2 enfants et plus 2004 après augmentation 2 %	½ journée 2004 après augmentation 2 %
0 € à 309 €	6,38 €	5,56 €	5,25 €
310 € à 428 €	7,14 €	6,38 €	5,25 €
429 € à 622 €	8,67 €	7,14 €	5,25 €
623 € à 816 €	10,20 €	9,18 €	6,38 €
Supérieur à 816 €	13,52 €	11,48 €	6,38 €
Extérieurs 1	13,52 €	11,48 €	6,38 €
Extérieurs 2 (de septembre à juin)	15,30 €	12,75 €	7,65 €

ADOpte À L'UNANIMITÉ

6 - ACTUALISATION DES TARIFS DE LA PATINOIRE MUNICIPALE

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Les tarifs suivants concernant la fréquentation de la patinoire municipale ont été adoptés, à compter du 1 er juillet 2005 :

INTITULE	TARIF EN VIGUEUR	TARIF AU 01.07.2005
Stage individuels / heure	4,50 €	5,00 €
Location de salles / heure	-	7,00 €
Dortoirs / la nuit	10,00 €	11,00 €
Abonnement 10 entrées	24,00 €	25,00 €
C.E. et groupes	35,00 €	37,00 €
Stages et clubs / heure	73,00 €	78,00 €

ADOpte À L'UNANIMITÉ

7 - TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

(Rapporteur : Mme LASSERRE)

La régularisation de ces comptes porte sur 780,87 €.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

8 - ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE MOBILIER URBAIN

(Rapporteur : M. PONCINI)

La Société JC DECAUX MOBILIER URBAIN a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres. Ce marché est conclu pour une durée de 9 ans et consiste dans la mise à disposition :

- d'abribus : 62 ;
- de mobiliers d'affichage urbains pouvant accueillir un affichage contenant des informations administratives, municipales et socioculturelles à destination du public ;
- de mobiliers de type R.I.S. (plans et informations de quartier).

ADOpte À L'UNANIMITÉ

9 - MARCHE DE TRANSPORT D'ENFANTS

(Rapporteur : M. BOURGUIGNON)

L'opérateur retenu par la Commission d'Appel d'Offres est VOYAGE OCEAN PYRENEES.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

10 - MARCHE DE LOCATION ET D'ENTRETIEN DE PHOTOCOPIEURS-IMPRIMANTES

(Rapporteur : M. DUFAU)

La Société CANON AQUITAINE MIDI-PYRENEES a été retenue en qualité de titulaire du marché qui est souscrit pour une durée de 60 mois.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

11 - AMENAGEMENT DES ECURIES DE BAROJA

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Le Cabinet d'architecture RABIER a présenté un avant-projet sommaire permettant de maintenir l'architecture actuelle. Le coût total des travaux est estimé à 800 000 € .HT. pour une surface aménagée de l'ordre de 770 m². Cet équipement culturel permettra d'accueillir des associations et le Conservation de Musique de Bayonne pour le développement du chant choral, mais aussi des espaces dédiés au spectacle vivant ainsi que des bureaux pour la pratique de la musique amplifiée.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

12 - RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2003

(Rapporteur : M. SUZANNE)

La Communauté d'Agglomération a établi ce compte-rendu au titre de l'année 2003 et l'a approuvé en Conseil Communautaire du 25 juin 2004.

Ces documents seront mis à disposition du public au Bureau Voirie Environnement des Services Techniques Municipaux.

13 - RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR 2003

(Rapporteur : Mme DEQUEKER)

La Communauté d'Agglomération a établi ce rapport au titre de l'année 2003. Ce document intègre les données synthétisées par la C.A.B.A.B. pour la collecte qu'elle assure en régie, et celles de la Société NOVERGIE pour le traitement des déchets (Centre de Bacheforés). Il rend également compte de la collecte des encombrants à domicile en progression constante, ainsi que des bons résultats des collectes sélectives (plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques, verre, journaux).

Ces documents seront mis à disposition du public au Bureau d'Etudes Environnement des Services Technique Municipaux.

14 - PLAN DE JALONNEMENT DIRECTIONNEL – PROJET DE DEFINITION DES CARREFOURS – 1 ère TRANCHE

(Rapporteur :Mme DARRASSE)

Le plan de jalonnement initial est complété par une vingtaine de carrefours supplémentaires et l'ensemble intègre des mentions trilingues.

VOTE

31 POUR

6 CONTRE : MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – ESPILONDO – Mme MORDRELLE – M. MONDORGE – Mme MAURY

2 ABSTENTIONS : MM. DAUBAGNA – BLANC

ADOPTE

15 - INSTALLATIONS CLASSEES – AVIS SUR LA DEMANDE DEPOSEE PAR LA SOCIETE DASSAULT AVIATION

(Rapporteur : M. OLIVE)

Le projet prévoit l'implantation d'une presse pour l'assemblage des nouveaux avions de type Falcon.

L'enquête publique s'est tenue du 23 août 2004 au 23 septembre 2004.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

16 - EXTENSION DE LA CRECHE RENERIC – APPEL D'OFFRES

Question retirée de l'ordre du jour, car appel d'offres infructueux.

17 - AMENAGEMENT DU BOULEVARD DES PLAGES – APPEL D'OFFRES

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

La Commission d'Appel d'Offres du 12 octobre dernier a désigné les entreprises ci-après :

- Lot 1 : VRD – Entreprise DUBOS.....430 803,57 € T.T.C.

- Lot 2 : Eclairage publique – S.D.E.L..... 62 062,79 € T.T.C.
- Lot 3 : Espaces verts – mobilier – Sté GUICHARD..... 93 545,14 € T.T.C.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés correspondants.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

18 - SITE DE LA BARRE – UTILISATION DES TERRAINS DE L'ETAT

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Il s'agit, dans ce dossier, de permettre à la Commune de disposer du domaine public de l'Etat dans le périmètre d'aménagement de La Barre pour l'emprise de l'extension éventuelle de la patinoire et la superposition de gestion pour les autres espaces publics.

Les bâtiments d'exploitation portuaires appartenant à l'Etat seront démolis en contrepartie d'une indemnisation de 120 000 €.

Par ailleurs, une parcelle de terrain de 1 170 m² restant enclavée sera cédée par l'Etat pour un montant de 26 910 €.

VOTE

30 POUR

9 CONTRE : MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

ADOPTE

19 - RESSOURCES HUMAINES – EMPLOI DE DIRECTEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'ACTION EDUCATIVE

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

Cet emploi arrive à échéance le 26 novembre 2004 et sera renouvelé.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

20 - RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EMPLOIS

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

Suite à la réussite à concours de certains agents municipaux et afin d'intégrer dans la Fonction Publique Territoriale des agents non titulaires, les modifications du tableau des emplois a été adopté.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

21 - CRECHE « POMME D'API » – SUBVENTION

(Rapporteur : Mme GENSSE-OUSTALET)

Depuis septembre 2004, la halte-garderie de Notre Dame du Refuge est devenue une crèche multi-accueil dénommée « Pomme d'Api ».

Cette crèche dispose d'une capacité de 35 places.

Il est accordé une aide exceptionnelle de 35 000 € en faveur de cette structure qui vient ainsi compléter le dispositif de garde d'enfants sur la Commune.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

[FIN DE SEANCE]

Le Maire, Robert VILLENAVE.

Le présent document ne constitue qu'un récapitulatif des décisions prises par l'Assemblée Municipale. Le procès-verbal exhaustif est tenu à la disposition de tout administré au Cabinet du Maire, dès qu'il aura été dactylographié.

PRESENTS

Président :
M. VILLENAVE, Maire, Président

Adjoints :
Mme de MENDITTE, MM. MORTALENA, VEUNAC, GIMENEZ, CHASSERIAUD, Mmes BOURRICAUD, GENSSE-

Conseillers Municipaux :
M. CAMBLONG, Mme POUEYLAUD, MM. DUFAU, MILLET-BARBE, Mmes DARRASSE, CANTO, LAMOTHE, DUPACQ-BAULON, TURCAT, M. MENDIBOURE, Mme DEQUEKER, MM. BOURGUIGNON, BLEUZE, Mme LASSERRE, MM. DACOSTA, SUZANNE, LAGARESTE, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes MORDRELLE, BORDA, MM. BLANC, MONDORGE, Mme MAURY, M. LAMOURE

EXCUSES

M. LAMASSOURE qui a donné procuration à M. VILLENAVE, Maire
Mme DARRASSE qui a donné procuration à M. MILLET-BARBE (à compter de la question n° 17)
Mlle TAUZIAT qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD
Mme MORDRELLE qui a donné procuration à M. ESPILONDO (à compter de la question n° 14)

SECRETAIRE

M. BLEUZE

[ABONNEMENT]

> **Pour vous abonner aux autres services en ligne, [cliquez-ici](#).** (Ce site respecte la loi Informatique et Libertés. Aucun usage des données personnelles de nos abonnés n'est effectué sans leur consentement préalable)
> Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez demander à être retiré de cette liste. Pour vous RETIRER, [cliquez-ici](#) et cliquer sur le bouton "se désabonner" de la liste de diffusion "Le compte-rendu des conseils municipaux".

(c) 2000 VILLE D'ANGLET

e-mail : webmestre@ville-anglet.fr

[Mairie d'Anglet](#) - Rue Amédée Dufourg - 64600 Anglet - FRANCE

Téléphone : 33 (0) 559 583 530 - Télécopie : 33 (0) 559 583 532